

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 06/10/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 19/10/2015

**Délibération n° D-2015-366**

Adhésion à la charte des employeurs de la fonction publique en  
faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en  
Poitou-Charentes.

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Ressources Humaines**

**Adhésion à la charte des employeurs de la fonction publique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes.**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 24 novembre 2014, la Ville et le CCAS de Niort se sont engagés pour 3 ans avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) afin de continuer à respecter l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap de 6% des effectifs, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'intérêt de ce conventionnement était de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées dans la convention à savoir :

- informer, communiquer et sensibiliser autour du handicap ;
- maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap ;
- favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Au niveau national, des outils ont été mis en place par le FIPHFP pour accompagner les employeurs publics dans cette progression.

Ainsi, le pacte territorial de Poitou-Charentes (Handi-Pacte) doit contribuer à créer une nouvelle dynamique et soutenir la mise en place de nouvelles initiatives par les employeurs.

A cette fin, une mission d'animation inter-fonctions publiques co-pilotée par le FIPHFP et la Préfecture de Région est confiée sur notre territoire à l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV).

Afin de rassembler les employeurs publics autour d'objectifs communs, il leur est proposé de signer une charte formalisant leurs engagements pour :

- promouvoir l'inclusion du handicap dans la gestion des ressources humaines par les employeurs de la fonction publique ;
- favoriser le recrutement dans la fonction publique des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- accompagner et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- partager ses expériences avec les structures publiques, notamment par l'intermédiaire de Handi-Pacte Fonction publique Poitou-Charentes et de son réseau de correspondants handicap.

Il convient aujourd'hui de poursuivre l'engagement pris en 2014 par la Ville de Niort en adhérant pour trois ans à la charte des employeurs de la fonction publique territoriale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion pour trois ans à la charte des employeurs de la fonction publique territoriale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE